ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

LIVRET DU DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Année 2026-2027

(Version du 25 août 2026)

– Volet 1 –

Activités communes à tous les départements

Présentation générale du diplôme de l'ENS de Lyon 2
Modalités de validation des activités spécifiques au diplôme communes à tous les départements ... 6
ANNEXE 1 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon 18
ANNEXE 2 : Année « Projet Grands Corps » (PGC) 20
ANNEXE 3 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR) 22
ANNEXE 4 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés 25
ANNEXE 5 : Modalités de Contrôle des Connaissances – Première année du diplôme de l'ENS de Lyon dans le double cursus Médecine-Humanités 29

ENS DE LYON

Présentation générale du diplôme de l'ENS de Lyon

Contexte

Mis en place en 2016, dans un mouvement partagé avec les autres ENS, le diplôme de l'ENS de Lyon est le cadre de la formation normalienne par la recherche, construite dans une étroite synergie entre les départements d'enseignement et les laboratoires de recherche dont l'École est tutelle, ce qui garantit ainsi un environnement scientifique de haut niveau.

Conformément aux missions qui lui sont confiées par l'État par décret, l'ENS de Lyon offre « une formation d'excellence à des élèves et à des étudiants se destinant aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et concourt « à la formation, par la recherche, des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises françaises et européennes ».

Le diplôme de grade master permet ainsi de décrire l'exigence de la formation normalienne par la recherche. Il rend plus visible cette formation pour attirer vers la recherche les meilleurs profils, les mener vers une recherche de haut niveau dont le doctorat est une issue naturelle, ainsi que pour les accompagner dans leurs parcours individuels. Il rend la formation plus lisible afin de favoriser l'insertion professionnelle des normaliens et normaliennes en offrant une diversification des débouchés qui permette de faire rayonner la qualité et l'originalité de la formation par la recherche.

Le diplôme constitue un levier de l'ouverture du recrutement étudiant en permettant à des normaliennes-étudiantes et des normaliens-étudiants, par un recrutement sur dossier, de rejoindre le cursus de formation de l'École au même titre que les élèves admis sur concours. Ce recrutement contribue à l'ouverture du vivier, dont les années de scolarité dans le diplôme garantissent une formation par la recherche identique et exigeante.

Architecture du diplôme

Conçu en 4 ans et conférant le grade de master, le diplôme de l'ENS de Lyon est le cadre de la scolarité normalienne. La première année est toujours effectuée à l'École.
Il sanctionne la formation des normaliens et normaliennes et son obtention requiert la validation des attendus suivants :

Formation par la recherche
Une formation approfondie par la recherche est proposée durant 3 années (L3/Prémaster, M1, M2). Elle aboutit à la validation d'un master tourné vers les métiers de la recherche ; elle est suivie d'une année spécifique de parcours qui se place généralement, mais pas exclusivement en 4e année du diplôme. Cette année spécifique de parcours permet l'individualisation du projet professionnel au terme d'un cursus :

- Recherche et projet long de la recherche
- Recherche et enseignement supérieur
- Recherche et haute fonction publique
- Recherche et formation complémentaire

Durant sa scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon, le normalien ou la normalienne bénéficie d'un accompagnement individualisé sous forme de tutorat par un membre de l'équipe enseignante de son département de formation.

La pluridisciplinarité
La pluridisciplinarité constitue une plus-value essentielle dans la formation par la recherche. Elle est constitutive de l'identité de l'ENS de Lyon qui forme des étudiants et étudiantes dans les domaines des sciences exactes et expérimentales (SEE) et des lettres, sciences sociales et humaines, incluant les arts (LSH). Elle nécessite la validation d'activités ou d'enseignements hors de sa

discipline ou de son département de formation.
La pluridisciplinarité permet l'ouverture de la formation par la recherche aux questionnements scientifiques d'autres disciplines et l'acquisition de méthodes d'autres champs disciplinaires utiles au projet du normalien ou de la normalienne. Elle promeut une réflexion croisée sur des enjeux scientifiques et sociétaux en SEE et en LSH. Elle permet aussi une complémentarité avec la formation disciplinaire spécifique pour favoriser des parcours de recherche aux interfaces, conduisant à des recherches émergentes et innovantes.

Les journées interfaces
Les journées Interfaces, validées obligatoirement en 1ère année, permettent l'acquisition de connaissances au travers de conférences et d'activités sur les grands enjeux des transitions écologique et numérique et sur des questions en lien avec les axes stratégiques de l'établissement. Elles permettent aussi de mélanger les différents horizons disciplinaires pour favoriser l'interconnaissance dès la 1ère année, de faire participer les normaliens et les normaliennes au projet d'établissement.

L'expérience internationale
L'expérience internationale nécessite de valider 3 mois de mobilité à l'étranger en un ou plusieurs séjours cumulés. Elle permet de compléter la formation disciplinaire et de l'ouvrir à l'internationalisation de la recherche.
La mobilité internationale peut se concevoir de deux façons : une mobilité d'ouverture (mobilité courte de 3 mois) ou une mobilité d'approfondissement (mobilité longue à visée professionnelle et/ou linguistique, supérieure à 3 mois dans le cadre d'un même séjour). Cette mobilité longue permet d'acquérir des compétences et des savoirs de haut niveau en langue et en recherche ; elle présente une vraie plus-value pour un parcours en recherche. A ce titre, elle permet de valider des ECTS supplémentaires.

Certification en langue anglaise (Cambridge C1 Advanced)
La certification Cambridge C1 Advanced valorise un haut niveau de compétence linguistique en anglais, reconnu aux niveaux mondial et européen (cadre européen commun de référence pour les langues ou CECRL). Elle est essentielle pour une communication scientifique efficace à l'écrit et à l'oral ainsi que pour l'expérience internationale. Les frais de la première inscription au Cambridge C1 Advanced sont pris en charge par l'ENS de Lyon.
La préparation à cette certification en langue anglaise est mise en œuvre par le Centre des Langues dans le cadre de son offre de langues pour non-spécialistes, ouverte aussi à l'apprentissage d'autres langues qu'elles soient déjà pratiquées avant l'arrivée à l'École ou bien débutées dans l'établissement. Ces langues sont validables aussi dans le diplôme de l'ENS de Lyon.

Compétences numériques pour la recherche
La maîtrise d'outils numériques pour la recherche, spécifiques à chaque département selon la formation suivie, permet d'acquérir des compétences et des méthodes utiles à la poursuite des études et des travaux de recherche. Elle sanctionne l'utilisation autonome, confiante et innovante ainsi que l'usage responsable et durable de ces outils, et contribue à l'acquisition d'un regard critique.

Transitions écologique et sociale
Conformément aux axes stratégiques de l'ENS de Lyon et aux préconisations ministérielles, les normaliens et les normaliennes valident des enseignements Transitions écologique et sociale lors de la première année du diplôme.

Activités complémentaires
En cohérence avec le projet professionnel, les activités complémentaires choisies permettent de renforcer la pluridisciplinarité, l'approfondissement thématique ou scientifique ainsi que l'engagement (collectif, associatif, sportif ou universitaire) dans le cursus.
A la demande du normalien ou de la normalienne, la reconnaissance d'une mineure disciplinaire, d'un approfondissement disciplinaire et/ou d'une mineure thématique Mondes Durables peut être inscrite dans le supplément au diplôme.

Déroulement du cursus

La première année du diplôme de l'ENS de Lyon est toujours effectuée à l'ENS de Lyon. Elle a notamment pour objectif de former les étudiants à la recherche, en leur donnant les bases méthodologiques nécessaires à la formation par la recherche qu'ils suivront ensuite.

Cette formation à la recherche s'organise différemment, selon que l'étudiant est titulaire de 120 ECTS ou de 180 ECTS lors de son intégration à l'École.

Si l'étudiant est titulaire de 120 ECTS, il s'inscrit en première année du diplôme et suit une année de formation, équivalente à 60 ECTS, constitutive de cette première année. Selon les départements, cette année peut être une L3 d'une université partenaire du site ou une année spécifique de prémaster construite à l'ENS de Lyon. Il doit valider en première année du diplôme les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

Si l'étudiant est titulaire de 180 ECTS, il s'inscrit en première année du diplôme et suivra à l'École une année de formation équivalente à 60 ECTS constitutive de sa première année de diplôme. Il doit valider en première année du diplôme les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

À titre exceptionnel, un normalien titulaire de 180 ECTS peut se voir accorder l'autorisation de s'inscrire en deuxième année du diplôme, sur demande dûment argumentée. Cette demande fait l'objet d'un avis de la direction du département concerné, et d'une décision de la vice-présidence aux Études. Le normalien s'inscrit alors en M1, selon un plan d'études validé par l'École. Ce M1 est la formation constitutive de sa deuxième année de diplôme. Le normalien est exempté de valider les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

En début d'année universitaire, l'étudiant, en lien avec son tuteur, remplit une **fiche d'inscription pédagogique « diplôme de l'ENS de Lyon ».** Cette fiche définit l'ensemble des activités suivies par l'étudiant durant l'année universitaire en cours.

La suite du parcours comprend un master orienté vers les métiers de la recherche, et peut comprendre également :

- Master Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel (FEADéP)
- Formation à l'administration et à la haute fonction publique
- Une année Projet grands corps (PGC) (voir annexe 2)
- Une année Projet long de recherche (PLR) (voir annexe 3)
- Formation complémentaire en double diplôme ou double cursus (voir annexe 4)

Durée du diplôme

La scolarité dans le diplôme se déroule en 4 ans.
La durée de validation peut être rapportée à 3 ans, et sous réserve de validation par le jury du diplôme, dans les situations suivantes :

- Pour celles et ceux qui sont entrés en deuxième année du diplôme de l'ENS de Lyon et en M1, la durée de validation est de trois ans, au terme de trois années d'inscription hors césure. Ils et elles sont exemptés de l'UE1 journées interfaces (4 ECTS) et de l'UE2

Transitions écologique et sociale (3 ECTS). La validation du diplôme de l'ENS de Lyon met fin à la scolarité à l'École.

- À titre exceptionnel à leur demande, pour celles et ceux qui ont validé, au terme de trois années d'inscription hors année spécifique de parcours et hors césure, tous les attendus du diplôme de l'ENS de Lyon et qui ont obtenu soit un contrat doctoral financé à l'exception d'un CDSN (contrat doctoral spécifique normalien), soit un autre type de contrat de travail (permettant de remplir par exemple l'engagement décennal pour les élèves fonctionnaires stagiaires). La validation du diplôme de l'ENS de Lyon met fin à la scolarité à l'École.

La durée de validation peut être allongée d'une année d'inscription supplémentaire au diplôme dans le cadre d'une convention de double-diplôme ou de double-cursus entre l'ENS de Lyon et un établissement partenaire ou pour tout déroulement de cursus qui le nécessiterait, sur avis du département puis accord de la vice-présidence aux études.

La durée de validation du diplôme de l'ENS de Lyon ne pourra pas excéder 6 années, quelle que soit la voie d'admission.

Jurys

Jury du diplôme
Présidé par le Président de l'ENS de Lyon ou son représentant, il certifie la réussite en conformité avec les exigences de la scolarité normalienne. Il établit la liste des normaliens à diplômer.

Jury de première année
Il statue sur l'obtention des 60 ECTS de la 3ème année de licence ou des 60 ECTS de l'année de prémaster, ainsi que des 4 ECTS associés à l'UE1 journées interfaces, et des 3 ECTS associés à l'UE2 transitions écologique et sociale à valider pendant la première année du diplôme.

Droits d'inscription

Sont exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les normaliens étudiants en mobilité entrante, inscrits dans le cadre d'un accord de partenariat prévoyant des modalités d'exonération.

Peuvent être exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon, sur demande et après avis de la commission d'exonération :

- les normaliens inscrits, dans le cadre de la scolarité à l'École, à au moins deux diplômes nationaux figurant sur leur plan d'études validé, diplômes dont ils acquittent les droits ;
- tout normalien faisant face à une situation exceptionnelle et imprévue.

Une réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon durant une année de congé pour insuffisance de résultat (normalien élève) ou une année d'insuffisance de résultat (normalien étudiant) ne peut donner lieu, en tant que telle, à une exonération des droits d'inscription à ce diplôme.

Modalités de validation des activités spécifiques au diplôme communes à tous les départements

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon comprend la validation de 2 composantes (composante 1 et composante 2) et à titre optionnel des mentions inscrites au supplément.

Composante 1 : Une formation générale dans le cadre d'un cycle de formation de 240 ECTS comprenant quatre années (chacune à 60 ECTS soit 240 ECTS)

- ***Trois années distinctes de formation par la recherche (3x 60 ECTS)***, dont une de niveau 3ème année de licence (L3 renforcée en recherche) ou de prémaster, une de niveau 1ère année de master [M1], et une dernière année de niveau 2ème année de master à vocation recherche [M2], validant 60 ECTS par année de formation.

La formation par la recherche suppose que l'étudiante ou l'étudiant ait rédigé et validé, au cours de son parcours à l'École :

- En Lettres, Sciences humaines et sociales, au moins deux mémoires de recherche ou rapports de stage (dont au moins un de niveau M2) ;
- En Sciences exactes et expérimentales, au moins trois rapports de stage (dont au moins un de niveau M2).

- ***Et une année spécifique de parcours (60 ECTS)***, qui se place généralement mais pas exclusivement en 4e année, à choisir en cohérence avec le projet professionnel et qui peut comprendre les modalités d'année spécifique suivantes (voire annexes) :
  - Pour valider un cursus recherche et projet long de recherche : année PLR (voir annexe 3)
  - Pour valider un cursus recherche et enseignement supérieur : année de M2 FEADEP (formation à l'enseignement, agrégation et développement professionnel). Cette année de M2 FEADEP peut se placer en 3e année du diplôme.
  - Pour valider un cursus recherche et haute fonction publique : année PGC (projet grand corps) dans le cadre des passerelles vers les grands corps d'État, ou préparation aux concours de la haute fonction publique dans le cadre des conventions de partenariat avec un établissement partenaire (voir annexe 2)
  - Pour valider, une formation complémentaire (60 ECTS) de niveau master ou de niveau 3e année de licence ou dans le cadre des conventions de l'École avec un établissement partenaire pour un double-cursus ou un double-diplôme (voir annexe 4 spécifique pour les double-cursus, double-diplôme).

Composante 2 : des activités spécifiques au diplôme (50 ECTS)

Ces activités spécifiques comptent pour 50 ECTS. Elles sont validées dans le cadre de 6 UE (UE1 à UE6) qui comptent pour 33 ECTS minimum au total. Les ECTS restants sont validés par des activités complémentaires et/ou en validant des ECTS supplémentaires dans les UE3, UE4 et UE5, au choix. Aucune UE ne doit être à 0 ECTS et chaque UE doit être validée avec les ECTS attendus. La compensation est seulement possible entre les UE3, UE4 et UE5 à condition que les ECTS requis dans chacune de ces trois UE soient atteints. Les UE1, UE2 et UE6 ne donnent pas lieu à compensation.

UE1 Journées interfaces	• **4 ECTS (en 1A seulement)**
UE2 Transitions écologique et sociale	• **3 ECTS (en 1A seulement)**
UE3 Pluridisciplinarité	• **8 ECTS minimum**
UE4 Compétences numériques	• **3 ECTS minimum / 9 ECTS maximum**
UE5 Expérience internationale	• **12 ECTS minimum / 20 ECTS maximum**
UE6 Certification en anglais	• **3 ECTS**

Les activités listées dans cette section sont communes à tous les départements.

UE1 : Journées Interfaces (4 ECTS)

Code de cours : INTD3300

Les Journées Interfaces sont validées obligatoirement en 1ère année du diplôme selon un programme défini annuellement. La validation se fait sur la base de l'assiduité. Les journées Interfaces permettent de sensibiliser aux enjeux complexes qui traversent nos sociétés de façon interdisciplinaire et originale. La programmation permet de croiser les regards à travers des conférences, des ateliers, des activités participatives organisés par des enseignants-chercheurs, personnels et associations de l'École et avec des intervenants extérieurs de divers horizons. Les DIP2+M1 sont exemptés de l'UE1 Journées Interfaces.

Pour l'année 2026-2027 : **4/09/26, 7/09/26, 8/09/26 après-midi, 9/09/26, 4-5/02/27**

Les 4 ECTS validés dans le cadre de l'UE1 Journées Interfaces comptent également pour la validation de la mention « mineure thématique Mondes Durables ».

UE2 : Transitions écologique et sociale (3 ECTS)

Code de cours : TESD3300

Conformément aux axes stratégiques de l'ENS de Lyon et aux préconisations ministérielles, les normaliens et les normaliennes valident 3 ECTS des enseignements Transitions écologique et sociale dont le programme est défini annuellement, lors de la 1ère année du diplôme. Les DIP2+M1 sont exemptés de l'UE2 Transitions écologique et sociale.

Pour l'année 2026-2027 : La validation de l'UE 2 se fait en autonomie, sur le portail des études de l'école, en suivant et en validant les leçons et les quizz des deux modules proposés par l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) sur le Socle Commun de

Connaissances et de Compétences sur l'anthropocène (S3C). La période de réalisation de chaque module s'étend, **par tranche de deux mois**, entre octobre et février de l'année universitaire en cours.

- **Module 1 « Les relations humains-nature(s) en anthropocène »** : 5 octobre au 4 décembre 2026
- **Module 2 « Les modes d'action en anthropocène »** : 7 décembre 2026 au 5 février 2027

Pour chaque module, un courriel automatique de la plateforme est envoyé une semaine avant la fin du délai pour les étudiants et étudiantes qui n'ont pas encore terminé.

Une deuxième session (pour les deux modules) est prévue entre le 8 février et le 26 mars 2027.

Les résultats de chaque quizz sont connus après chaque soumission. Pour valider l'UE2, il est nécessaire d'obtenir 100 % d'achèvement des cours + 60 % de réussite aux quizz (moyenne globale des quizz des deux modules).

Lien direct vers le portail des études pour suivre et valider les modules : à venir à la rentrée 2026

Contact sur le contenu pédagogique de l'UE2, ainsi que pour le suivi et la validation : stephane.parola@ens-lyon.fr.

Contact pour tout problème technique dans l'UE2 sur le portail des études : diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr



Les 3 ECTS validés dans le cadre de l'UE2 Transitions écologique et sociale comptent également compter pour la validation de la mention « mineure thématique Mondes Durables ».

UE3 : Pluridisciplinarité (8 ECTS minimum)

La pluridisciplinarité est validée au choix parmi les activités suivantes :

- **Modules partagés du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**
  4 ECTS, au choix selon la liste des cours proposés : https://www.chels.fr/modules-partages/
  Les modules partagés du CHELS relevant de sa discipline ne sont pas autorisés.
- **Cours Commun du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**
  4 ECTS
  Présentation de la thématique du cours commun et des modalités d'inscription : https://www.chels.fr/nos-offres/le-cours-commun-du-chels/
  L'inscription est obligatoire avant mi-septembre chaque année (pour 2026-2027, avant le 16 septembre 2026), voir lien d'inscription sur la page web dédiée (cf. supra).
  Modalités de validation : suivre les conférences du cycle de cours les jeudis soir du premier semestre, valider un QCM en ligne à distance (entre mi-décembre et début janvier), réaliser une vidéo en groupe à partir d'un choix de questions proposées par les intervenants dans le cycle.

- **Sociohistoire de l'enseignement supérieur – (code DEP-9306).** 4 ECTS
  Validable une seule fois sur l'ensemble du cursus (tout parcours confondu).

Cours ouvert en pluridisciplinarité à tous les normaliens et normaliennes, sauf celles et ceux inscrits dans les disciplines histoire, géographie, sociologie ou sciences sociales.

Horaire : lundis au semestre 1, de 16h30 à 18h30

Enseignants : Julien Barrier, Emmanuelle Picard.

Ce cours se propose de réfléchir aux grands problèmes auxquels sont confrontés l'enseignement supérieur et la recherche aujourd'hui. À partir d'un double éclairage, historique et sociologique, il s'agit de mettre en évidence à la fois les continuités historiques de long terme et les

transformations récentes du système académique français. Ce cours est conçu pour offrir aux étudiants et étudiantes les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre et analyser le fonctionnement du système d'enseignement supérieur français et ses réformes actuelles, au travers de nombreux exemples, nourri par la recherche des trente dernières années et en particulier par les travaux les plus récents. Les séances commencent par la discussion d'un article lu au préalable par les étudiants et les étudiantes, suivie d'un cours sur un format plus magistral, au cours duquel échanges, questions et remarques de la salle sont attendus.

Conçu par une historienne et un sociologue, l'originalité de cet enseignement réside dans le croisement de perspectives historiques et sociologiques, qui au-delà du contenu même du cours, permet de nourrir une réflexion sur les pratiques scientifiques différenciées des disciplines des sciences sociales.

Modalités de validation : rédaction d'un dossier de synthèse.

- **Cours pour non spécialistes (CPNS) – (code CPNS9xxx)** 4 ECTS. Lien vers la liste des CPNS pour l'année en cours : https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=5254 Onglet « Cours et inscriptions ». Les modalités de validation de chaque CPNS sont précisées directement dans la description du catalogue de cours en ligne : https://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours.
  Le suivi et/ou la validation d'au moins un CPNS nécessite également le suivi du module de sensibilisation à la **Cybersécurité** de 2 h, une seule fois sur l'ensemble du cursus, assuré par Nicolas SCHMITZ. Ce module est proposé deux fois dans l'année, de 16 h 30 à 18 h 30 :
  - le lundi 21 septembre 2026
  - ou le lundi 18 janvier 2027

  en présentiel en D2 034 (septembre) / dans l'amphi Descartes (janvier) ; ou en visioconférence sur ce lien Zoom :
  https://us06web.zoom.us/my/ens.ssi?pwd=akMzNDBzZWZITkZSOVpSRkFWM25jQT09
  Pour gérer la répartition des participants, une inscription est nécessaire en ligne :
  https://etudes.ens-lyon.fr/mod/choice/view.php?id=191623

- **Module thématique, au choix.** **NON OUVERT pour l'année 2026-2027** :
  - ~~**Cultures visuelles – (code DMOD1)** 12 ECTS~~
  - ~~**Environnement – (code DMOD2)** 12 ECTS~~

~~Ces deux modules ont pour trait commun de s'adresser à des petits groupes d'étudiants (autour d'une vingtaine) issus de différents départements, et d'aborder une problématique par un angle clairement pluridisciplinaire. Ils sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes en cours de scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon. Un module thématique (DMOD) ne peut être validé qu'une seule fois sur toute la scolarité d'un normalien ou d'une normalienne.~~
~~Porté par une équipe pédagogique elle-même pluridisciplinaire, chacun de ces modules se compose d'un cours introductif présentant la problématique étudiée, d'un ou plusieurs cours plus méthodologiques intégrant une dimension d'initiation, voire de formation au numérique, et d'un projet tutoré en petits groupes associant des étudiants de disciplines différentes.~~
~~Le nombre de places étant limité, une campagne de candidature a lieu pendant la première quinzaine du mois de septembre de chaque année via le portail des études. Tous les détails sont expliqués sur cette page : https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=6534~~

Les ECTS validés dans le cadre du module Environnement peuvent également compter pour la validation de la mention « mineure thématique Mondes Durables ».

- **Cours de l'ENS de Lyon d'un autre département** (hors centre des langues, centre des sports et centre d'ingénierie documentaire). ECTS du cours. Cours d'une autre discipline possible, dans le cas des départements pluri-disciplines. *Sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation d'une année de formation (L3, Prémaster, M1 ou M2).* Le cas échéant, un cours d'un autre département d'une valeur de 3 ECTS sera comptabilisé 4 ECTS dans la limite de deux cours dans l'UE3 Pluridisciplinarité (deux cours de 3 ECTS permettent donc de valider l'UE3 Pluridisciplinarité).



Si le cours ou l'activité de l'ENS de Lyon d'un autre département/discipline est taggué Mondes Durables dans le catalogue de cours, les ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**.

- **Cours ou activités d'une autre discipline validés à l'étranger ou en France (hors ENS de Lyon)**. ECTS indiqués sur le relevé de notes. Depuis la rentrée 2026. Ces cours/activités doivent être entièrement libres, c'est à dire qu'ils ne doivent pas être validés dans un autre diplôme national (licence, master). La prise en compte de ces cours/activités se fait uniquement sur la base d'un relevé de notes transmis, par le normalien ou la normalienne, à la scolarité à l'issue de l'année réalisée à l'étranger/hors de l'ENS de Lyon. Si l'intitulé du cours/activité n'est pas suffisamment explicite pour attester du caractère « autre discipline », le bureau du diplôme pourra en demander une description plus détaillée. Ces cours/activités peuvent tous être pris en compte dans l'UE3 Pluridisciplinarité. Ils compteront aussi pour la mention « mineure disciplinaire », sur demande du normalien ou de la normalienne.



Si le cours ou l'activité d'une autre discipline, validé à l'étranger ou en France (hors ENS de Lyon) s'inscrit dans une dimension Mondes Durables, les ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**. Pour cela, transmettre la description du cours ou de l'activité pour évaluation au bureau du diplôme : diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr ainsi qu'à l'Institut des Mondes Durables : institutmondesdurables@ens-lyon.fr

UE4 : Compétences numériques pour la recherche (3 ECTS minimum, jusqu'à 9 ECTS)

Les outils numériques pour la recherche sont proposés par les départements dans le cadre de la formation disciplinaire, ou par le Centre d'ingénierie documentaire (CID) du département Education et Humanités Numériques pour les étudiants du site Descartes.

- **Rédaction de documents en LaTeX et de supports de présentation orale** 3 ECTS
  Département de Chimie : **CHID3001**
  Département de Physique : **PHYD9005**
  Département d'Informatique : **INFD3102**
  Département de Mathématiques : **MATD3301**
  Département des Sciences de la terre : **STUD3101**
  Modalités de validation : rendu d'un document LaTeX (fichier source et fichier compilé) contenant une bibliographie

- **Rédaction de documents et de supports de présentation orale en utilisant des outils adaptés (ex : Gimp, Inkscape, OpenOffice, Zotero)** 3 ECTS
  Département de Biologie : **BIOD3301**
  Modalités de validation : contrôle continu 100%, dont assiduité aux ateliers Zotero. Pas de

seconde session.

- **Introduction à l'informatique scientifique** 3 ECTS
  Département de Biologie : **BIOD3302**
  Département de Chimie : **CHID3002**
  Modalités de validation : contrôle continu 100%, participation aux ateliers d'introduction à l'informatique scientifique. Pas de seconde session.

- **Stata, introduction** 3 ECTS
  Département d'Économie : **ECOD3101**
  Modalités de validation : session 1 CC 40% (10% participation et 1 devoir à rendre 30%) + ET 60% écrit (2h) semaine 50-51. Session 2 : oral semaine 4 à 6

- **LaTeX, initiation** 3 ECTS
  Département d'Économie : **ECOD3102**
  Modalités de validation : session 1 CC 10% + ET 90% rendu devoir final semaine 50-51. Session 2 : oral semaine 4 à 6

Pour les normaliens du site Descartes :
L'offre de cours du Centre d'ingénierie documentaire est accessible en ligne à l'adresse [https://cid.ens-lyon.fr/ft_titres.php]

Les modalités d'accès et les sessions de formation y sont précisées dès la rentrée de septembre . La plupart des cours sont en présentiel, durent 10 h ou 12 h (5 ou 6 séances hebdomadaires au total) et valident 2 ou 3 ECTS. Un même cours peut être dispensés plusieurs fois dans l'année, par des enseignants différents, afin de s'adapter au mieux aux emplois du temps des étudiants.

Pour les **3 ECTS minimum** exigés dans le diplôme de l'ENS, il faut choisir un cours CID-4xxx dans la liste en ligne.

Pour des **ECTS supplémentaires**, les cours CID-3xxx et CID-4xxx sont éligibles.

Les cours ont lieu en salle D2-026 (Descartes) tout au long de l'année. Avant toute inscription à la Scolarité, il est impératif de réserver sa place en écrivant directement à [formations-cid@ens-lyon.fr], un courriel de confirmation est alors envoyé.

UE5 : Expérience internationale (12 ECTS minimum et jusqu'à 20 ECTS en cas de séjour long)

L'expérience internationale requiert la validation de 84 jours de mobilité à l'étranger en un ou plusieurs séjours cumulés, dans le cadre d'un séjour de recherche, d'un séjour d'études ou d'un stage en lien avec le projet de formation du normalien ou de la normalienne (12 ECTS). Elle est validable tout au long de la scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon, dès la première année, même pendant une année de césure. Pour une mobilité longue d'approfondissement supérieure à 84 jours dans le cadre d'un même séjour, toute semaine de mobilité supplémentaire compte 1 ECTS par tranche de 7 jours, dans la limite de 8 ECTS supplémentaires, soit 140 jours.

Démarche à suivre pour faire reconnaître une expérience internationale :

- L'indiquer dans son inscription pédagogique
- A l'issue de l'expérience, faire parvenir à la scolarité ou au service concerné le justificatif de fin d'expérience (attestation de fin de stage pour un stage, attestation de fin de séjour pour un échange). Les dates de début et de fin d'expérience doivent être mentionnées.

Modalités de calcul :

Jours	7	14	21	28	35	42	49	56	63	70	77	84	91	98	105	112	119	126	133	140
ECTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

À partir du bilan provisoire, on prend le nombre de jours le plus proche de celui réellement effectué. Par exemple :

- Pour 103 jours d'expérience internationale effectués, la référence la plus proche est 105 jours dans le tableau, soit 15 ECTS.
- Pour 57 jours d'expérience internationale effectués, la référence la plus proche est 56 jours dans le tableau, soit 8 ECTS.

UE6 : Certification en anglais (Cambridge C1 Advanced) (3 ECTS)

La certification de langue anglaise est validée par l'obtention du Cambridge C1 Advanced du CECRL dont la première présentation est prise en charge par l'ENS de Lyon. La préparation au Cambridge C1 Advanced se fait avec le Centre des Langues de l'ENS de Lyon, avec des cours de niveau dédiés.

Activités complémentaires

Les activités complémentaires permettent de valider les ECTS restants dans la liste des cours et activités proposés.

- **Publication d'un article dans une revue à comité de lecture – (code DPUB)** 4 à 6 ECTS. Modalités de validation : envoyer l'article publié pour validation à la direction de son département. Si l'article est accepté par la revue mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue. La direction du département communique l'article et sa décision à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.
- **Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnu – (code DPUV).** 3 à 5 ECTS. Modalités de validation : envoyer l'article publié pour validation à la direction de son département. Si l'article est accepté par la revue / le site reconnu mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue / du site. La direction du département communique l'article et sa décision à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.
- **Contribution à un site expert DGESCO – (code DDGE).** 4 ECTS**.** Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Rédiger et publier une ressource publiée sur un des sites DGESCO de l'école (cf. liste infra). Envoyer le lien de la contribution sur le site DGESCO à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr. La responsable pédagogique du diplôme valide la contribution réalisée, en lien avec le responsable scientifique du site DGESCO.

  https://www.ens-lyon.fr/education/ressources-et-mediation/sites-experts-dgesco

  CultureSciences-Physique est un site expert en physique.
  Planet-Terre est un site expert en géologie.
  Géoconfluences est un site expert en géographie.
  La Clé des langues est un site expert en langues et cultures étrangères (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, la langue dans tous ses états).
  SES-ENS est un site expert en sciences économiques et sociales.

- **Communication dans un colloque avec comité scientifique – (code DCOM).** 4 ECTS. Modalités de validation : envoyer pour validation à la direction de son département le programme scientifique du colloque mentionnant le nom de l'étudiant, ainsi que le titre de l'intervention. La direction du département communique le programme et sa décision à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.

- **Participation à une école d'été, d'hiver, de printemps, d'automne – (code DPAE)** 3 ECTS.
  Hors formation 50h de l'année PLR.
  Modalités de validation : participation et assiduité à une école d'été, d'hiver, de printemps, d'automne, sans communication dans le cadre de cette école (simple participation). Envoyer à la direction de son département le programme prévu de l'école (avec dates début/fin), accompagné d'une attestation d'assiduité signée par le responsable de l'école. La direction du département communique l'attestation et sa décision à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.

- **Participation ET communication orale à une école d'été, d'hiver, de printemps, d'automne – (code DPCE).** 6 ECTS.
  Hors formation 50h de l'année PLR.
  Modalités de validation : participation et assiduité à une école d'été, d'hiver, de printemps, d'automne, avec communication dans le cadre de cette école. Envoyer à la direction de son département le programme prévu de l'école (avec dates début/fin, nom-titre de la communication), accompagné d'une attestation d'assiduité signée par le responsable de l'école. La direction du département communique l'attestation et sa décision à la boite diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.

- **Participation à un « Labo junior » de l'ENS de Lyon – (code DLAB).** 4 ECTS. Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Rédiger un rapport qui rend compte de l'activité du labo junior avec le point de vue personnel de l'étudiant sur cette activité, centré sur son expérience et ses réalisations. Il doit également contenir un regard critique sur cette expérience, et en particulier expliquer ce que cette participation a apporté à l'étudiant. Un seul rapport est attendu quelle que soit la durée de la participation (même à cheval entre deux années scolaires). La longueur du rapport doit être entre 5 et 10 pages ; ces limites indicatives s'entendent pour des choix typographiques et de mise en page standards : interligne entre 1 et 1.5, taille de police entre 10 et 12, marges usuelles, etc. Le rapport doit être rendu au format numérique à la Vice-Présidence à la Recherche, vice.presidence.recherche@ens-lyon.fr ; copie au bureau du diplôme diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr. La Vice-Présidence à la Recherche valide le rapport soumis et transmet la décision au bureau du diplôme.

NB. Les laboratoires juniors sont créés pour une durée de 2 ans par le Conseil scientifique de l'ENS de Lyon. Il faut le déclarer dans la fiche IP (inscription pédagogique) de l'année universitaire où votre participation prend fin.

- **Conférences du midi Mondes Durables – (code DCTE)**. 2 ECTS.

  Validable dans le diplôme une seule fois sur l'ensemble du cursus.

  Modalités de validation : participer et suivre cinq conférences du midi planifiées dans l'année et rédiger un compte rendu analytique de 2 pages de ces conférences. Envoyer ce compte rendu à l'Institut des Mondes durables pour évaluation : institutmondesdurables@ens-lyon.fr

- **Construction de ressources pédagogiques – (code DCRP).** 3 à 6 ECTS. Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Les normaliens devront produire un rapport individuel présentant la ressource pédagogique élaborée et son analyse.

- **Participation à une activité de Tutorat – (code DEP9314).** 6 ECTS. Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. Le tutorat peut se réaliser dans le cadre des activités en lien avec : les Cordées de la réussite, les associations ENSeigner, émENSip', ItinerENS auprès des étudiants du CPES, du tutorat Médecine-Sciences, du tutorat étudiant proposé à l'ENS de Lyon auprès des étudiants seulement par des normaliens ou normaliennes étudiant(e)s.
  Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Produire un certificat attestant la réalisation d'au moins 18h de tutorat dans ce cadre, rédiger un rapport individuel sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.

- **Animation d'un évènement de médiation scientifique – (code DEP9319).** 3 ECTS. *Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à Invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.* Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP.
  Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Non cumulable avec le DEP9320. Les normaliens devront rédiger un rapport sur cette activité, et faire une présentation orale.

- **Conception et animation d'un événement de médiation scientifique – (code DEP9320).** 6 ECTS. *Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à Invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.* Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP.
  Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Non cumulable avec le DEP9319. Les normaliens devront rédiger un rapport sur cette activité, et faire une présentation orale.



Avec cette activité DEP9320, il est aussi possible de valider le projet transdisciplinaire piloté par le département de Biologie, ouvert à tous (quota maximum de 6 participants pour l'année 2026-2027), dans le cadre d'une **mineure thématique « Mondes Durables ».**
Modalités pratiques de l'activité : réaliser des prospections naturalistes en vue de concevoir et mettre en place des ateliers de sensibilisation naturaliste avec des citoyens dans une commune.
Ce projet transdisciplinaire prévoit entre 3 et 4 samedis sur le terrain, dont 2 samedis de prospection et au moins 1 samedi de restitution auprès du grand public local.
Modalités de validation : rapport écrit et présentation orale évalués par Karine Bécu-Robinault, Marie Semon et Jean-Pierre Moussus (en coordination avec la direction du département de Biologie).

Les ECTS obtenus suite à la validation des modules DEP9314, DEP9319 et DEP9320 sont validables par acquis de l'expérience pour le M2 FEADEP. Pour cela, il faut déposer un dossier sur le portail des études ***en début d'année d'inscription au M2 FEADEP****. Voir les explications détaillées sur ce lien :* https://ehn.ens-lyon.fr/formations-transversales/modules-dep

- **Cours du Centre de langues de l'ENS de Lyon** (https://www.ens-lyon.fr/formation/departements-et-centres/centre-de-langues). 3 ou 5 ECTS selon le niveau de cours de langue choisi. Les modalités de validation de chaque cours de langue sont précisées directement dans la description du catalogue de cours en ligne.
- **Activité physique et sportive encadrée par un enseignant du Centre des Sports (hors week-ends et stages) – (seules les activités sportives codifiées « EPS-9xxx » peuvent être comptabilisées dans les activités complémentaires du diplôme de l'ENS).**
  2,5 ECTS par semestre de pratique dans la limite de 5 ECTS au cours de la scolarité du diplôme, validée par le responsable du Centre des Sports. Pour valider un semestre de pratiques, il faut que les 7 compétences (voir https://www.ens-lyon.fr/campus/sport) soient acquises (ou en cours d'acquisition), l'assiduité est nécessaire mais non suffisante à la validation. Liste des cours proposés et des modalités de validation associées : http://www.ens-lyon.fr/campus/sport
- **Engagement étudiant.** 5 ECTS. L'ENS de Lyon encourage les activités d'engagement de ses étudiants et étudiantes. Leur validation prend la forme d'une rédaction d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises. Il peut s'agir de compétences dans le cadre de leur activité, des compétences en enseignement, pilotage d'une structure, encadrement, gestion administrative et/ou financière, recherche de financements, organisation d'événements ou sur le fonctionnement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La commission « Engagement étudiant » se réunit une fois par an au printemps. Elle émet un avis sur les compétences acquises, transmis au jury du diplôme de l'ENS de Lyon pour validation.
  L'engagement étudiant peut être réalisé pendant une année de césure, cependant la demande de reconnaissance de cet engagement devra être réalisée pendant l'année d'inscription administrative qui suit la césure, sur l'application ENSCOL directement.
  Modalités de validation : dépôt d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises (entre 5 et 10 pages, hors illustrations et annexes). Ce rapport précise notamment la motivation du candidat ou de la candidate et sa démarche ; il décrit également les activités exercées et précise les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice de ces activités. A ce rapport, le candidat ou la candidate joint les documents officiels attestant des fonctions et des activités exercées. Validable une fois sur l'ensemble du cursus.

  Si l'engagement étudiant s'inscrit dans une dimension Mondes Durables, les 5 ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**. L'avis de l'Institut des Mondes Durables est alors nécessaire, sur la base du rapport du rapport d'activité produit dont il prendra connaissance au moment de la commission annuelle.

- **Stage individuel optionnel – (code DSTA).** A partir de la rentrée 2026 : 3 à 10 ECTS maximum. Le stage individuel optionnel peut être réalisé dans un laboratoire de recherche, une entreprise, une association, ou une institution à mission pédagogique. Il s'agit d'un stage en plus de celui requis en master. Il est validé uniquement dans le diplôme de l'ENS de Lyon.

  La validation d'un stage individuel optionnel de plus d'un mois comprend un rapport et une soutenance et valide au moins 5 ECTS (dans la limite de 10 ECTS, soit deux mois). La validation d'un stage individuel optionnel d'un mois maximum comprend une soutenance et valide 3 ECTS. Que la durée du stage soit égale ou supérieure à un mois, sa validation est faite par la direction de département, sur la base d'une convention de stage signée en amont. Aucun stage individuel optionnel ne peut être à 0 ECTS.

Pour rappel, 1 mois de stage = 22 jours ouvrés = 154 heures.

Pour être explicite :

- ➢ Un stage de 154h (1 mois) avec soutenance = 3 ECTS

Tout stage de plus de 154h doit faire l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance.

- Entre 155 h et 224 h (entre 1 mois et 1,5 mois) = 5 ECTS
- Entre 225 h et 307 h (entre 1,5 mois et 2 mois) = 7,5 ECTS
- À partir de 308 h (2 mois ou plus) = 10 ECTS maximum



Si le stage individuel optionnel s'inscrit dans une dimension Mondes Durables, les ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**. L'avis de l'Institut des Mondes Durables est alors nécessaire, sur la base du rapport ou de la soutenance (selon la durée du stage). Contact : institutmondesdurables@ens-lyon.fr

- **Diplôme universitaire en sus d'une année de formation générale – (code DPLU).** A partir de la rentrée 2025 : 20 ECTS. Préparer et valider un L3, M1 ou M2 inscrit dans un plan d'études validé par la direction de département et la Vice-Présidence aux Études. Il faudra fournir au bureau du diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr l'attestation de réussite du diplôme validé à l'issue de l'année réalisée.

- **Cours ou activités au choix dans son département/sa discipline, validé à l'ENS de Lyon.** ECTS du cours/activité choisi. Voir liste des cours/activités proposés dans le volet 2 du livret par département.



Si le cours ou l'activité validé dans son département/sa discipline est taggué Mondes Durables dans le catalogue de l'ENS de Lyon, les ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**.

- **Cours ou activité de sa discipline, validé à l'étranger ou en France (hors ENS de Lyon)**. ECTS indiqués sur le relevé de notes. Depuis la rentrée 2026. Ces cours/activités doivent être entièrement libres, c'est à dire qu'ils ne doivent pas être validés dans un autre diplôme national (licence, master). La prise en compte de ces cours/activités se fait uniquement sur la base d'un relevé de notes transmis, par le normalien ou la normalienne, à la scolarité à l'issue de l'année réalisée à l'étranger/hors de l'ENS de Lyon. Si l'intitulé du cours/activité n'est pas suffisamment explicite pour attester comme relevant de sa discipline, le bureau du diplôme pourra en demander une description plus détaillée. Ces cours/activités peuvent tous être pris en compte dans « Activités complémentaires ». Ils compteront aussi pour la mention « approfondissement disciplinaire », sur demande du normalien ou de la normalienne.



Si le cours ou l'activité de sa discipline, validé à l'étranger ou en France (hors ENS de Lyon) s'inscrit dans une dimension Mondes Durables, les ECTS associés peuvent compter dans la **mention « mineure thématique Mondes Durables »**. Pour cela, transmettre la description du cours ou de l'activité au bureau du diplôme : diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr ainsi qu'à l'Institut des Mondes Durables : institutmondesdurables@ens-lyon.fr

Le supplément au diplôme

Trois Mentions possibles

Le supplément au diplôme permet de faire figurer trois types de mention, **à la demande du normalien ou de la normalienne** lors de son inscription pédagogique et après validation par le jury. Les trois mentions sont les suivantes :

- Une mention « **approfondissement disciplinaire** » si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS sont validés dans sa propre discipline, en supplément des 60 ECTS requis par année constitutive et en plus des 50 ECTS du Diplôme de l'ENS de Lyon.
- Une mention « **mineure disciplinaire** » si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS sont validés dans une autre discipline que celle du master de spécialité dans la liste des mineures offertes.

La liste des mineures et des approfondissements disciplinaires est la suivante : Allemand ; Anglais ; Arabe ; Biologie ; Chimie ; Chinois ; Économie ; Espagnol ; Études cinématographique ; Études théâtrales ; Géographie ; Histoire ; Informatique ; Italien ; Lettres classiques ; Lettres modernes ; Mathématiques ; Musicologie ; Philosophie ; Physique ; Russe ; Sciences de la terre ; Sociologie.

- À ces deux mentions s'ajoute **la mention « mineure thématique Mondes Durables »**



Pour valider cette mention, il faut que, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS soient validés en lien avec la transition socio-écologique, à partir des activités et cours taggués « Mondes Durables » dans le catalogue de cours : https://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours et dans la liste ci-après.



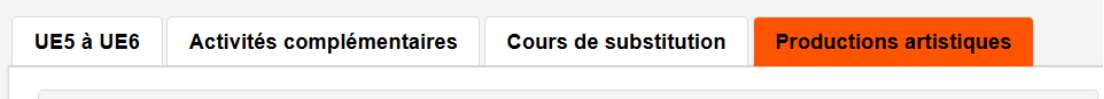
En plus de ces cours référencés dans le catalogue, et pour valider la mention « mineure thématique Mondes Durables », le normalien ou la normalienne peut choisir, dans ce volet 1 du livret du diplôme, parmi les activités **marquées de l'icône de la terre.**

Enfin, les ECTS associés à la réalisation d'un stage dans le cadre de son master disciplinaire, s'inscrivant dans le domaine des Mondes Durables peuvent également compter pour la validation de la mention « mineure Mondes Durables ». Modalités de validation du stage « Mondes Durables » : sur la base de la convention de stage, et selon les MCC de validation des stages de son département. Avis requis de l'Institut des Mondes Durables.

Ces trois types de mentions sont cumulables, sous réserve que les conditions en soient remplies.

Productions artistiques

Dans le supplément au diplôme, le normalien ou la normalienne peut également faire valoir des productions artistiques réalisées pendant son cursus. Cette activité n'ouvre pas droit à des ECTS, et elle sera notifiée dans le supplément au diplôme du diplôme de l'ENS de Lyon.
L'ajout d'une production artistique se fait directement via l'inscription pédagogique, dans l'onglet dédié. Il faut ensuite renseigner la date de début, de fin et décrire l'activité produite.
En parallèle, il faut envoyer à la boite diplôme : diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr les justificatifs associés, par exemple : programme, affiche, lien site web, etc. mentionnant à chaque fois votre nom, votre rôle/fonction selon votre implication dans l'activité.



ANNEXE 1 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon

Entre les soussigné·e·s :

Prénom Nom : ....., étudiant·e de l'ENS de Lyon,

ci-après désigné·e par la personne tutorée

ET

Prénom Nom : ....., le tuteur ou la tutrice,

ci-après désigné·e par la personne tutrice

Art 1 : Chaque étudiant·e entrant à l'ENS au département de ..... se voit affecter comme personne tutrice un membre de l'équipe pédagogique du département. Généralement (sauf départ, changement de statut, séjour long à l'étranger, etc., de la personne tutrice), celle-ci suit la personne tutorée pendant toute la durée de son parcours à l'ENS.

Art 2 : La personne tutrice est l'interlocutrice privilégiée de la personne tutorée au sein du département pour tous les points concernant son cursus, ses questionnements, ses rapports au département, la vie à l'ENS, ses difficultés. Si nécessaire, elle l'oriente vers une personne mieux à même de répondre à la question posée.

Art 3 : La teneur des échanges entre les personnes tutrice et tutorée, lorsqu'elle va au-delà des discussions de pédagogie et de scolarité portant sur les choix de cours et de stage, est confidentielle. Avant d'en communiquer le contenu à la direction du département ou toute autre personne, la personne tutrice doit demander l'autorisation à la personne tutorée.

Art 4 : Une personne tutorée peut demander à changer de tuteur auprès de la direction du département, qui accède à sa demande dans la limite des possibilités. La personne tutorée n'a pas à motiver sa demande.

Art 5 : Une personne tutrice peut, sur demande motivée à la direction du département, demander à ne plus avoir la responsabilité d'une personne tutorée particulière. La direction du département accède à sa demande dans la limite des possibilités.

Art 6 : La personne tutrice se rend disponible pour la personne tutorée et lui propose sur simple demande un rendez-vous dans un délai d'une semaine ; dans le cas où cela n'est pas possible, elle peut proposer un entretien téléphonique ou orienter ponctuellement vers une autre personne tutrice.

Art 7 : Le suivi pédagogique implique un minimum de 3 rencontres annuelles : une au début de chaque semestre et une à la fin de l'année (pour la préparation du plan d'étude de l'année universitaire suivante).

Art 8 : Ces rencontres, et toutes les autres nécessaires, sont de préférence à l'initiative de la personne tutorée.

Art 9 : Si la personne tutorée ne répond pas à une proposition de rencontre de la personne tutrice, celle-ci le signale à la direction du département.

Art 10 : Dans le cas où la personne tutorée suit des études hors de Lyon, les entretiens peuvent avoir lieu par téléphone ou par visioconférence.

Fait en deux exemplaires à Lyon le :.....

La personne tutrice

L'étudiant·e / la personne tutorée

ANNEXE 2 : Année « Projet Grands Corps » (PGC)

DESCRIPTION

L'année Projet Grands Corps est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Elle prend place en troisième ou quatrième année du diplôme. Elle valide 60 ECTS.

Le Projet Grands Corps peut être une composante d'un parcours de préparation aux concours des Grands Corps Techniques de l'État (INSED, Mines, IPEF, Armement), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le tuteur ou la tutrice du normalien, et le ou la chargé(e) de mission « Grands Corps » : **grands-corps@ens-lyon.fr**.

En juin de chaque année, les normaliens ou normaliennes intéressé(e)s par l'année Projet Grands Corps doivent prévoir une discussion avec le ou la chargé(e) de mission « Grands Corps », avant la soumission de leur plan d'études sur Enscol.

L'année Projet Grands Corps est constituée d'au moins deux expériences professionnelles, sous forme de stages ou de contrats à durée déterminée.

Ces expériences seront en lien avec les problématiques du corps visé et pourront être réalisées :

- Dans une administration publique en France ou à l'étranger
- Dans une entreprise, notamment dans un laboratoire recherche et développement
- Dans un laboratoire de recherche

En France, les expériences réalisées sous forme de stage ne peuvent dépasser 6 mois, à moins d'être réalisées à l'étranger. Les stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts. Une seule expérience pourra exceptionnellement être réalisée, après accord du responsable du suivi des grands corps et du département.

L'évaluation des expériences en administration ou en entreprise se fera sur la base du dossier de candidature au concours, présentant l'apport de cette expérience dans le projet du candidat d'intégrer le corps correspondant. Ce rapport pourra être complété par un entretien ou un oral de préparation au concours, organisé par le ou la chargé(e) de mission « Grands Corps » avec un représentant du département d'origine du candidat.

Si l'année comporte un stage de recherche, son évaluation sera faite selon les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année Projet Long de Recherche décrites dans le volet 2 du département d'origine du candidat.

FORMATION ASSOCIEE DE 200H

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h. Cette formation est construite par le normalien ou la normalienne, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands Corps Techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements et fait l'objet d'un échange avec la ou le chargé de mission « Grands Corps »

Cette formation des 50h est validée sur la base du constat de l'assiduité. La description de ces 50h est précisée dans un **contrat pédagogique** *(disponible sur le portail des études : https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=1484 en français ou en anglais)* annexé à la convention de stage, ou en tant que document autonome en l'absence de convention de stage. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant. Aucune attestation de présence n'est à faire signer.

Aucune convention de stage n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans

description du cursus de 50h suivi.

Les 150h de formation restantes sont constituées

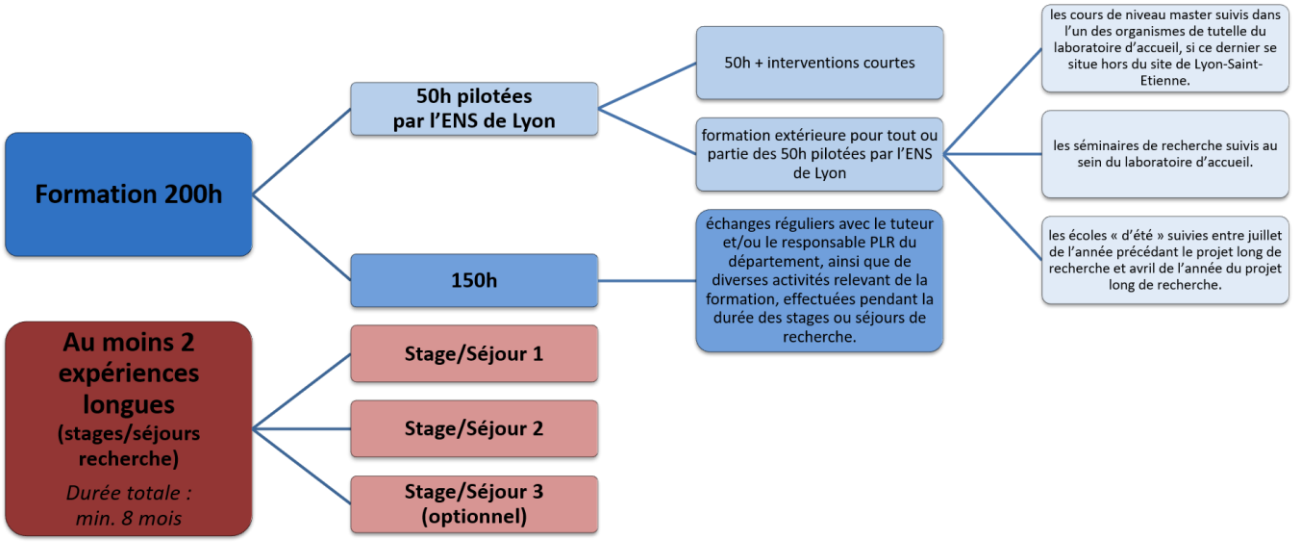
- D'échanges réguliers avec le tuteur ou la tutrice et le chargé de mission « Grands Corps » ainsi qu'avec le tuteur ou la tutrice de l'organisme d'accueil, lors de la ou des expérience(s) professionnelle(s),
- Des diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des expériences professionnels.

ANNEXE 3 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR)

DESCRIPTION

L'année Projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Elle prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année. Elle valide 60 ECTS.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200 h de formation, dont 50 h au moins pilotées par l'ENS de Lyon.



Référent PLR pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation

Chaque normalien ou normalienne inscrit en année PLR doit être suivi par un ou une référent(e), choisi parmi les enseignants, enseignants-chercheurs titulaires ou chercheurs rattachés à son département. Ce rôle de référent revient a priori au (à l'un des) référent(s) PLR identifié(s) dans chaque département en début d'année universitaire, ou bien au tuteur ou à la tutrice de la personne concernée par le PLR, le cas échéant (se renseigner auprès de la direction du département). Liste de référents PLR pour 26/27 : https://intranet.ens-lyon.fr/documentation/diplome-de-lens-de-lyon

Le rôle du référent PLR :

- Accompagner la préparation et la réalisation de l'année de PLR
- Évaluer l'année de PLR dans son ensemble

Le suivi du PLR implique de s'assurer que celui-ci s'effectue dans un cadre administratif conforme aux attendus ; d'accompagner les normaliens tout au long de l'année de PLR en s'assurant que leurs stages ou séjours de recherche se déroulent dans de bonnes conditions

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR comprend la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 200h (dont 50h pilotées par l'ENS de Lyon), et les stages ou séjours de recherche. Dans les plans d'études, pendant le mois de juin et juillet qui précèdent la rentrée en année PLR,

les normaliens et normaliennes déclarent, à titre indicatif, les cours/activités envisagés pour la formation de 50h, ainsi que les stages ou séjours de recherche envisagés.

L'évaluation des heures de formation et des stages de PLR n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement.

Réalisation et validation de la formation de 200h

Réalisation et validation de la formation de 50h

L'ENS de Lyon pilote chaque année un cycle de formation de 50h en présence des normaliens et normaliennes au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h. Le constat de l'assiduité est réalisé par l'enseignant, à partir du relevé des présences aux cours via l'outil intégré au portail des études (« outil Présences »).

Le normalien ou la normalienne peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure à l'école pour tout ou partie des 50h. Sont alors validables dans une telle formation :

- Les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil.
- Les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- Les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Cette formation des 50h est validée sur la base du constat de l'assiduité. Ces activités donnent lieu à une synthèse écrite dans un des livrables décrits dans le volet 2 des livrets par département et sert de base à l'évaluation par le référent PLR.

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un **contrat pédagogique** (*disponible sur le portail des études : https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=1484 en français ou en anglais*) est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant. Aucune attestation de présence n'est à faire signer.

Aucune convention de stage n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi.

Si le normalien ou la normalienne modifie les cours/d'activités initialement prévus pour la validation des 50h pendant l'année PLR, il ou elle doit prévenir sa ou son référent(e) PLR, tuteur ou tutrice, enseignant(e) référent(e).

Réalisation et évaluation des 150h restantes

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites dans les livrets - volet 2 - par département et servent de base à l'évaluation. Une partie consacrée aux 150h de formation est à prévoir dans le rapport de stage : il s'agit d'un retour d'expérience, une synthèse des activités réalisées pour ces 150H en expliquant les apports, les bénéfices, les limites, etc.

Réalisation et évaluation des stages/séjours de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents. L'ensemble des stages/séjours est d'une durée totale d'au moins 8 mois. La mobilité internationale est fortement encouragée. En France, les expériences de recherche réalisées sou forme d'un stage ne peuvent pas dépasser 6 mois, à moins d'être réalisées à l'étranger. En ce sens, si le normalien ou la normalienne prévoit un stage long de plus de 5 mois à l'international, alors un seul stage permet de valider l'année Projet long de recherche.

La période pour réaliser des stages/séjours de recherche s'étend du **15 septembre au 31 août** de l'année d'inscription administrative en PLR.

Dans le cadre d'un stage de recherche :

- Établir les conventions de stage, en écrivant à : stages.diplome.monod@ens-lyon.fr (SEE) ou bureaudesstages.descartes@ens-lyon.fr (LASH)
- Calculer la durée d'un stage en mois, en se basant sur : 154 heures = 1 mois.

Dans le cadre d'un séjour de recherche, pour les normaliens ou normaliennes :

- Élèves : produire un ordre de mission sans frais (voir intranet)
- Étudiants : fournir à la scolarité, en amont du séjour, un document justificatif qui encadre le séjour (attestation de l'organisme d'accueil, lettre d'invitation, etc.) dans lequel sont précisées les dates de début et de fin du séjour prévues. Exceptionnellement, le bureau du diplôme peut demander une copie des billets de transport.

Les stages/séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien ou de la normalienne. Le détail des modalités de validation des stages/séjours de recherche constituant l'année PLR est décrit dans le volet 2 du livret par département.

ANNEXE 4 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés

Les doubles cursus sont des parcours exigeants suivis dans le cadre d'accords liant l'ENS de Lyon avec des établissements partenaires. L'exigence de ces parcours rend nécessaire de prévoir des aménagements aux règles de validation du diplôme de l'ENS de Lyon, qui prennent en compte les spécificités de chaque double cursus. Dans le cadre de la première composante de formation générale, chaque année est créditée. Les aménagements suivants sont prévus uniquement sur la deuxième composante des activités spécifiques au diplôme (50 ECTS).

Double cursus École Centrale de Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École centrale de Lyon :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSG :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus École des Mines ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École des Mines ParisTech :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Ecole des Ponts ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École des Ponts ParisTech :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon au cours du 2ème semestre de leur 2ème année au sein de l'établissement partenaire
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Télécom Paris / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé au moins les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à Télécom Paris :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé au moins les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'EPFL :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Médecine-Sciences / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les étudiants et étudiantes entrant dans le double cursus Médecine-Sciences :

- Durée de 5 ans (à l'exception des étudiants de pharmacie n'effectuant pas de thèse précoce, pour lesquels la durée est de 4 ans) : jusqu'à la fin du doctorat en cas de thèse précoce, jusqu'à la fin du deuxième cycle d'études sinon ;
- Dispense des 12 ECTS de l'UE Expérience internationale (84 jours de séjour à l'étranger) ;
- Dispense des 8 ECTS de l'UE Pluridisciplinarité ;
- Validation de la 3ème année d'études suivie en parallèle de la L3 constitutive de la première année du diplôme, valant 20 ECTS (DPLU dans le diplôme) ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis.

Double cursus Médecine-Humanités / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les étudiants et étudiantes entrant dans le double cursus Médecine-Humanités :

- Durée de 5 ans (à l'exception des étudiants de pharmacie n'effectuant pas de thèse précoce, pour lesquels la durée est de 4 ans) : jusqu'à la fin du doctorat en cas de thèse précoce, jusqu'à la fin du deuxième cycle d'études sinon ;
- Dispense des 4 ECTS de l'UE Journées interfaces
- Dispense des 3 ECTS de l'UE Transitions écologiques et sociales
- Dispense des 12 ECTS de l'UE Expérience internationale (84 jours de séjour à l'étranger) ;
- Validation de la 3ème année d'études de Médecine suivie en parallèle de la L3 constitutive de

la première année du diplôme, valant 20 ECTS (DPLU dans le diplôme) ;

- Organisation particulière de la 1ère année du diplôme de l'ENS de Lyon (voir les MCC dans le tableur Excel en annexe) :
  - UE1 Journées interfaces DISPENSE
  - UE2 Transitions écologique et sociale DISPENSE
  - UE3 Pluridisciplinarité (semestre 1)
    - *MHD-3100 Humanités médicales (cours obligatoire)* *6 ECTS*
  - UE4 Compétences numériques pour la recherche
    - *À réaliser à partir de la 2ème année du diplôme de l'ENS de Lyon*
  - UE5 Expérience internationale DISPENSE
  - UE Certification en anglais (niveau C1)
    - *À valider au cours de la scolarité à l'ENS de LYON*
  - Activités complémentaires au diplôme de l'ENS de Lyon (cours obligatoires à valider en première année du diplôme)
    - *PHI-4135 (semestre 1)*
      Le raisonnement contrôlé par les sources dans les Humanités *5 ECTS*
    - *PHI-9232 (semestre 2)*
      Séminaire Simuler l'intervention en santé : du cas à la population *5 ECTS*
    - *MHD-3200 (semestre 2)*
      Stage à l'IHRIM (154 heures) *5 ECTS*

Double cursus VetAgro Sup Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense des 12 ECTS de l'UE Expérience internationale (84 jours de séjour à l'étranger) ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis ;
- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Formation complémentaire ENSTA / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les trois premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus ENSAE / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSAE :

- Admission en 3ème année du diplôme de l'ENS de Lyon
- Deux ans de scolarité dans le diplôme de l'ENS dont la validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Franco-Allemand (Université de Fribourg)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus PoliMi (Politecnico di Milano)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Trinity College, Université de Cambridge

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Cursus spécifique des normaliennes et normaliens élèves primo-entrants en Histoire de l'Art

Aménagement particulier pour les normaliens et normaliennes élèves ayant intégrés l'ENS de Lyon en spécialité Histoire de l'art et poursuivant leur cursus dans cette spécialité dans le parcours conventionné avec l'ENS PSL : dispense des 20 ECTS complémentaires sur les 50 ECTS d'activités spécifiques à valider.

ANNEXE 5 : Modalités de Contrôle des Connaissances – Première année du diplôme de l'ENS de Lyon dans le double cursus Médecine-Humanités

Codes **UE** = Unité d'Enseignement / **EC** = Elément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	**Type** d'évaluation CC (Contrôle continu) et/ou ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle partiel) et **pondération** le cas échéant			Nature de l'épreuve de première session (écrit, oral, rapport, projet)		Période 1 (semaine calendaire)	Nature de l'épreuve de **seconde** session	Période 2 (semaine calendaire)
UE 1	**Journées interfaces**		CC	CP	ET	CP	ET			
	DISPENSE									
UE 2	**Transitions écologique et sociale**		CC	CP	ET	CP	ET			
	DISPENSE									
UE 3	**Pluridisciplinarité**		CC	CP	ET	CP	ET			
semestre 1	MHD-3100 Humanités médicales (cours obligatoire)	6	x				projet+oral	semaine 49	oral	Semaine 1
UE4	**Compétences numériques pour la recherche**		CC	CP	ET	CP	ET			
	à réaliser à partir de la 2e année du DIP									
UE 5	**Experience internationale**		CC	CP	ET	CP	ET			
	DISPENSE									
UE6	**Certification en anglais (niveau C1)**		CC	CP	ET	CP	ET			
	à valider au cours de la scolarité à l'ENS de LYON									
Année	**Année constitutive: année de Licence 3 à valider à Lyon (en cumulatif)**									
Année	**Cours obligatoires à valider en première année du diplôme de l'ENS de Lyon (rubrique activités complémentaires)**									
semestre 1	PHI-4135 Le raisonnement contrôlé par les sources dans les Humanités	5	x				projet+oral	semaine 49	oral	semaine 1
semestre 2	PHI-9232 Séminaire Simuler l'intervention en santé : du cas à la population	5			x		écrit+oral	semaine 18	oral	semaine 20
semestre 2	MHD-3200 Stage à l'IHRIM (154 heures)	5	x				écrit+oral	semaine 18		

ENS DE LYON